



COMMUNE DE SAINT-ANDRE

SÉANCE DU 20 JUILLET 2020

DCM20200720/031

Désignation d'un représentant au sein du comité de programmation GAL FOR EST

Le Maire de Saint-André certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte principale de la mairie le 21 juillet 2020.

Que la convocation a été faite le 13 juillet 2020.

Le nombre de membres en exercice étant de 45 :

Présents :	43
Représentés :	2
Absents :	0
Total des votes :	45

Pour le Maire et par déléguation  
Le 1er Adjoint



Jean-Marc PEQUIN

L'an deux mille vingt, le vingt juillet, le conseil municipal de SAINT-ANDRE s'est réuni, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Joé BEDIER, Maire de la commune.

**ETAIENT PRESENTS :**

MM. BEDIER Joé, PEQUIN Jean-Marc, DIJOUX Sabrina, RAMASSAMY Laurent, CEVAMY Primilla, CONSTANT Jean-Paul, SOUPOU Alexa, POÏNY-TOPLAN Stéphanie, PAPAYA Laurent, PAYET Catherine Anne, COUPOU Jimmye, NAZE Gilles, VIRAPIN KICHENIN Marie Linda, ASSICANON Jean Thierry, GOURAMA Jean-Pierre, MAZEAU Michel, ALAMELE Maryse Brigitte, MOUTAMA RAMAYE Alain, PERRIER Charles, PARVEDY Georges, GRONDIN Jimmy, LARIVIERE Marie, RAMIN Jean Yannick, MAILLOT Serge René, SABABADY Marie Josette, GRONDIN Migline, SOUBAYA PAJANIANDY Mickaël, BALBINE Valérie Larissa, CERVEAUX Adelaide, PERMACAONDIN Isabelle, BENOIT Sabrina, SAID Moussa, PRAUD Elodie, PERIANIN-CARPIN Audrey, VIRAPOULLE Jean-Marie, CHANE TO Marie Lise, PAYET Viviane, FENELON Jean Claude, SOUPRAMANIEN Stéphane, NAUD CARPANIN Marie- Hélène, SINARETTY RAMARETTY Alain Bernard, LATCHOUMY Rosange, BARBE Ludovic

**ETAIENT REPRESENTES :**

MM. VIRAPOULLE Jean-Paul, TIPAKA Nadia

**ETAIENT ABSENTS :**

**SECRETARE DE SEANCE :**

Madame Primilla CEVAMY a été désignée et a accepté de remplir cette fonction.

LE QUORUM ETANT ATTEINT, LE CONSEIL MUNICIPAL PEUT VALABLEMENT DELIBERER

**DCM20200720/031 - Désignation d'un représentant au sein du comité de programmation GAL FOR EST.**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Les Hauts de l'Est constituent un territoire particulièrement emblématique pour le monde rural réunionnais dont une part significative bénéficie d'une reconnaissance au Patrimoine Mondial de l'UNESCO. La mobilisation de tous, en particulier des partenaires institutionnels à l'échelle intercommunale a été nécessaire afin de répondre à « l'objectif pour 2014-2020, de permettre à un maximum de territoires ruraux des Hauts de s'inscrire dans le programme LEADER », sous l'autorité de gestion du Département de la Réunion.

Le programme LEADER, Liaison Entre Actions de Développement de l'Economie Rurale, offre l'opportunité d'accompagner cette ruralité à l'œuvre et contribuera à encourager et soutenir les initiatives et les projets portés par des acteurs des Hauts qui construisent les Hauts de demain. Ce programme pose avec beaucoup d'ambition, la nécessité de développer une gouvernance locale, associant les acteurs privés, représentatifs du monde rural, aux côtés d'acteurs institutionnels, dans la mise en œuvre d'une stratégie de développement des Hauts de l'Est.

Le Maire informe que la convention entre le Groupe d'Action Locale (GAL) FOR EST, l'autorité de gestion et l'organisme payeur ayant été signée le 14 décembre 2017, le programme LEADER dans l'Est va pouvoir entrer dans sa phase de programmation.

La Commune faisant partie de la CIREST, elle est également membre à ce titre du Comité de Programmation du GAL FOR EST.

A cet égard, il est nécessaire de désigner un représentant de la Commune pour siéger au sein du Comité de Programmation du GAL FOR EST.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide :**

**Article 1 :**

De désigner Monsieur Jean Yannick RAMIN comme représentant de la Commune pour siéger au sein du Comité de Programmation du GAL FOR EST.

Conformément à l'article L.2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie pendant un délai de deux mois.

Pour extrait conforme  
Fait à Saint-André le 27 JUL. 2020  
Pour le Maire et par délégation  
Le 1er Adjoint



Jean-Marc PEQUIN

Accusé de réception en préfecture  
974-219740099-20200727-DCM20200720-  
031-DE  
Date de télétransmission : 27/07/2020  
Date de réception préfecture : 27/07/2020